

lui rappeler, parlant au nom des Canadiens d'origine polonaise, le proverbe polonais bien connu qui se rend en français par «Demandez un bœuf pour avoir un œuf».

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre au député pour féliciter les Eskimos d'Edmonton qui ont très bien joué.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je ne cache pas que j'ai été un peu déçu de l'issue du match. Cependant, je dois avouer au député que j'avais parié pour et contre, en raison de ce que mon fils Justin, qui avait la bonne fortune d'être juché sur les genoux de la reine, avait très bien saisi la situation. Premièrement, il encourageait les Eskimos. Deuxièmement, il paraissait avoir été ensorcelé par la monarchie.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Outre le proverbe polonais que je n'ai pas très bien compris, la seule chose dont je m'étonne, c'est que le député d'Edmonton-Centre ne se soit pas montré hier à la Chambre des communes.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LES MOTIFS DE LA SAISIE DE DOCUMENTS CHEZ LES PRINCIPAUX ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTION DU VILLAGE OLYMPIQUE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au solliciteur général. Sait-il que les bureaux des principaux entrepreneurs de travaux des Jeux olympiques ont fait l'objet d'une descente de la Gendarmerie royale et d'autres polices et que les dossiers du COJO relatifs au village olympique ont été saisis? Le ministre dira-t-il pourquoi ces dossiers ont été pris et s'il était au courant?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit tant de fois, nous ne discutons pas d'enquêtes criminelles à la Chambre des communes.

M. Jelinek: Le ministre est-il au courant que Joseph Zappia l'un des dirigeants du consortium du Village Olympique et des adjudicataires chargés de l'emballage des pièces de monnaie olympique de même que de l'emballage des nouveaux timbres-poste commémoratifs, est mêlé à cela de même probablement que le sénateur Giguère? Est-ce là la raison...

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, l'opposition semble avoir beaucoup d'information sur ces affaires. Si le député possède des renseignements nouveaux, il devrait s'adresser privément à la police au lieu de débaler tout ça à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'APPLICABILITÉ DU RÈGLEMENT AUX OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il doit rencontrer bientôt ses homologues des provinces et que, selon les journaux, l'un des sujets à l'ordre du jour sera l'inclusion de dispositions relatives aux offices de commercialisation dans la mesure législative dont la Chambre est actuellement saisie, le ministre pourrait-il nous faire part de la position qu'il prendra devant ses collègues provinciaux? Je lui pose cette question parce qu'il a dit, lorsque le bill était à l'étude au comité, que la loi actuelle ne pouvait en fait forcer les offices de commercialisation à baisser les prix s'ils ne sont pas justifiés.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous proposerons aux gouvernements provinciaux le même genre de réglementation que nous avons proposée à l'égard des deux ou trois offices de commercialisation fédéraux qui sont en mesure de fixer les prix. Tandis que la Commission de lutte contre l'inflation sera chargée d'enquêter sur les hausses de prix de produits donnés et de faire rapport à ce sujet, les organismes provinciaux qui sont établis, sauf erreur, partout au Canada, aux fins de la surveillance du travail des offices de commercialisation, devraient être chargés de redresser les prix qui dépasseront les limites permises aux termes des lignes directrices. Comme le sait sans doute le député, j'ai recommandé que le Conseil national de commercialisation des produits de ferme soit chargé, dans le cas des offices fédéraux de commercialisation, de redresser, sur réception des rapports exécutoires de la Commission de lutte contre l'inflation, les prix qui excèdent la marge permise entre les coûts et les prix, compte tenu de la marge proposée dans le cas des autres prix.

* * *

● (1430)

L'AGRICULTURE

LA HAUSSE DU PRIX DES ŒUFS—LA JUSTIFICATION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEIL CANADIEN DE COMMERCIALISATION—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture, qui est responsable du Conseil national de commercialisation des produits agricoles. Elle a trait à la lettre adressée par l'Office canadien de commercialisation des œufs à la Commission de lutte contre l'inflation, dans laquelle l'Office justifie la dernière hausse du prix des œufs en invoquant une hausse du coût des grains de provende survenue dans une province importante. Le ministre accepte-t-il cette justification, en a-t-il discuté avec le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et a-t-il l'intention de lui demander de déterminer à sa satisfaction si une telle hausse du prix des œufs peut être justifiée en ce moment?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): J'ai rendez-vous plus tard aujourd'hui avec les dirigeants du Conseil de commercialisation des produits de ferme afin d'examiner cette question.